




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-726**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197451-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROJET ARTISTIQUE "C'EST MON PATRIMOINE ! " - CONTRAT TRIPARTITE DE
COPRODUCTION D'UN PROGRAMME ARTISTIQUE ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION KA
DIVERS ET L'ASSOCIATION ANONYMAL**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PROJET ARTISTIQUE "C'EST MON PATRIMOINE !" - CONTRAT TRIPARTITE DE COPRODUCTION D'UN PROGRAMME ARTISTIQUE ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION KA DIVERS ET L'ASSOCIATION ANONYMAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Ministère de la Culture a lancé un appel à projet intitulé « C'est mon Patrimoine ! », dont l'objet est de sensibiliser les jeunes au patrimoine.

Lauréate de cet appel à projet, la direction de la Coordination des Musées d'Aix-en-Provence, en partenariat financier avec la Direction de la Culture, a souhaité construire un parcours de découverte au Pavillon de Vendôme pour répondre à cet appel à projet, se déroulant sur deux semaines en juillet 2021, pour une vingtaine d'adolescents ayant entre 12 et 18 ans, issus de zones prioritaires. Le parcours proposera d'allier découverte du patrimoine et pratique artistique, par le biais d'ateliers et de rencontres avec des professionnels et des artistes.

Le parcours s'achèvera par la réalisation de trois fresques graffées sur toiles, présentées lors des Journées du Patrimoine puis exposées de manière itinérante dans les centres sociaux. Également, le montage vidéo d'un film retraçant l'ensemble du parcours sera prévu.

Cette œuvre artistique sera créée en coproduction par la Ville d'Aix-en-Provence, l'association Kâ Divers et l'association Anonymal, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui versera à la Ville une subvention de 2 000 euros après la réalisation du projet.

Afin de garantir la bonne organisation de cette création artistique, il est nécessaire de conclure un contrat tripartite de coproduction du programme artistique :

«C'est notre patrimoine : le Pavillon de Vendôme d'hier à aujourd'hui - Récit filmé de fresques graffées itinérantes »

Le coût total de cette coproduction s'élève à 13 837,40 euros, dont la répartition du financement est le suivant :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Prestations de services	8 720	Subvention Etat / ministère de la Culture	2 000
Achats matières et fournitures	1 669	Dons manuels - Mécénat Amis des Musées	1 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 600	Ville – Direction des musées	6 338,40
Déplacements, missions	400	Ville – Direction de la culture	2 000
Frais de gestion	449,40	Kâ Divers	1 000
		Anonymal	1 000
TOTAL DES CHARGES	13 838,40	TOTAL DES PRODUITS	13 838,40

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le contrat de coproduction tripartite entre la Ville d'Aix-en-Provence, l'association Ka Divers et l'Association Anonymal ;
- **DIRE** que les dépenses à la charge de la Ville seront imputées au budget de la Ville, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Musées à signer le contrat de coproduction et tout document afférent

DL.2021-726 - PROJET ARTISTIQUE "C'EST MON PATRIMOINE ! " - CONTRAT TRIPARTITE DE COPRODUCTION D'UN PROGRAMME ARTISTIQUE ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION KA DIVERS ET L'ASSOCIATION ANONYMAL-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

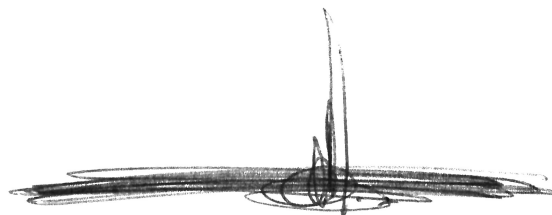
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00